

NAVARRO GRANERO

José

1902 - 1976

De l'Andalousie au Tarn



*José
Navarro Granero*



Albox, 1922

L'Andalousie

Située à l'extrémité sud de la péninsule ibérique, l'Andalousie est la plus vaste province d'Espagne avec une superficie de 87 000 km² environ. C'est ainsi qu'elle est limitrophe des provinces d'Estrémadure, de Castille-la-Manche et de Murcie et frontalière du Portugal tout en bordant l'océan Atlantique à l'ouest et la Méditerranée à l'est.

La Sierra Morena et les cordillères bétiques dont la Sierra Nevada composent un relief montagneux traversé par la vallée du Guadalquivir, cœur économique et historique de la province.



Provincia Andalsviae, Giovanni Battista da Cassino, Simone Durelli, Milán, 1712-1713, Institut Cartogràfic de Catalunya (Barcelona). RM 27254.

Si les premières traces d'occupation humaine remontent au VI^e millénaire avant J.C., l'Andalousie connaît un premier essor démographique, économique et culturel durant l'âge du cuivre. Le site archéologique de Los Millares est aujourd'hui l'emblème d'une civilisation néolithique florissante, connue sous le nom de *Culture de Los Millares*, qui s'étendait alors de Murcie jusqu'au sud du Portugal.



Acte de naissance

25 janvier 1902 - Albox

Folio 115

Número 115


ACTA DE NACIMIENTO.

En la villa de Albox a las ocho de la mañana del día veintidos de enero de mil noventa y dos ante D. Luis Rubio del Oiso Juez municipal, y D. Andrés Lozano Martínez Secretario, compareció D. José Navarro Olvera natural de la misma término municipal de dicho nombre provincia de Almería mayor de edad, soltero, arriero domiciliado en la Calle de las Alotas, número dos presentado, con objeto de que se inscriba en el Registro civil, su hijo y al efecto, como padre del mismo declaró.

Que dicho niño nació en la casa del Declarante el día veintidos del corriente mes á las tres de la mañana.

Que es hijo natural del Declarante y de Doña Julia Martínez Olvera natural de este pueblo término municipal de referido nombre provincia de Almería su ocupacion propia de su sexo y domiciliada en el del declarante

Que es nieto por línea paterna de D. Antonio Navarro Porcel natural de esta población mayor de edad, de estado casado de ejercicio arriero y domiciliado que estuvo en la misma ya difunta y Doña Carmen Alonso Díez natural de la villa de Albandux término municipal del mismo nombre provincia de Almería y por la línea materna, de D. Antonio Martínez Pardo natural de este dicho pueblo mayor de edad, de estado viudo de ejercicio labrador y domiciliado en la Calle Nueva del barrio de San



Dossier d'étranger

571W 9558

8

DEPARTEMENT
du Jura

COMMUNE
de Cornaux

31394

RÉSERVÉ A LA PRÉFECTURE

Date de réception à la Préfecture: *21-11-45*

Numéro de la Préfecture: _____

Carte délivrée le _____

Valable du _____ au _____

Numéro: _____

Carte refusée le _____

DEMANDE DE ~~première~~ carte.
renouvellement.

CATÉGORIE *(1) Travailleur en industriel*

Numéro du registre de la commune: *356*

Demande déposée le: *7-11-1940*

Nom (2): *Pavano* Nationalité: *Espagnole*

Prénoms: *José*

Date de naissance: *05-1-1903* Lieu de naissance: *Albox*

Profession: *ouvrier de fabrication*

Adresse actuelle: *Cornaux 129 Av. Albert Thomas*

Numéro du dossier:

ÉNUMÉRATION DES PIÈCES TRANSMISES

PIÈCES OBLIGATOIRES:	PIÈCES SPÉCIALES (3) (A joindre selon les cas.)
1° Requête sur papier timbré;	1° Travailleurs : contrat de travail visé favorablement, certificat sanitaire, et sauf-conduit, s'il y a lieu;
2° Fiche individuelle blanche revêtue d'une photographie;	2° Changement de catégorie : pièces justificatives;
3° Fiche individuelle jaune revêtue d'une photographie;	3° Parents d'enfants français, étudiants, savants, etc. : pièces justificatives de situation;
4° Photographie destinée à la carte d'identité;	4° Engagés volontaires : état signalétique des services et campagnes;
5° Reçu du versement de taxe délivré par l'Administration des Postes;	5° Anciens légionnaires : état signalétique des services, certificat de bonne conduite;
6° Carte d'identité périmée n° _____ (S'il s'agit d'un renouvellement.)	6° Indigents : certificat de constatation officielle délivré par le Maire;
	7° Artisans : certificat du contrôleur des contributions directes;
	8° Réfugiés : s'il y a lieu, attestation du représentant de l'Office international Nansen.

TAXE	PÉNALITÉ DE RETARD	DROIT NANSEN (S'il s'agit d'un réfugié qui y est soumis.)
Taxe appliquée (4): _____	Nombre de mois: _____	Droit applicable: _____
Numéro du reçu postal: _____	Taux mensuel: _____	Numéro du reçu postal: _____
	Montant: _____	
	Numéro du reçu postal: _____	
	Contravention pour retard dressée le _____	

(1) Indiquer « travailleur », ou « non travailleur », ou « artisan », ou « indigent », etc.
(2) Pour la femme mariée, indiquer son nom de femme et ajouter son nom de jeune fille.
(3) Rayer les mentions inutiles.
(4) Motiver l'attribution de la taxe réduite ou de la dispense de taxe.

Ne pas omettre de remplir la notice à l'intérieur.

DÉPARTEMENT
d TARN

ANNEXE n° 2
Circular n° 221 du 15 avril 1933.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Étranger salarié

Commune
d CARMAUX

Demande de première carte d'identité
(rayer la mention inutile) renouvellement de la carte Récépissé ci-joint.

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS
à compléter avec soin et à annexer au dossier

Nom : Navarro José

Prénoms : José

Date de naissance : 29 Janvier 1908

Lieu de naissance : Albora (Espagne)

Nationalité : Espagnole

Adresse actuelle dans la commune : Route Nationale 9

Profession réellement exercée : me



DOSSIER N° 82

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

82 0027

RÉCÉPISSÉ
DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ
pour renouvellement de la carte Récépissé
du 14 Mai 1933

Délivré à M. (1) Navarro José
né le 29 Janvier 1908 à Albora (Esp.)
de nationalité Espagnole
résidant à Carmaux
rue Route Nationale 9

1° Renseignements généraux.

a) Demande de 1^{re} carte d'identité.

Point d'entrée en France :

L'intéressé a-t-il fourni un sauf-conduit délivré à la frontière ?

Dans la négative, vous a-t-il produit :

n'est ni Belge, ni Luxembourgeois

Libellé intégral du visa ou du passeport (pour les étrangers) :

A-t-il fourni un contrat de travail ?

A-t-il fourni un certificat sanitaire agréé ?

A-t-il de la famille ? Où ?

A-t-il déjà séjourné dans notre département ?

RECOMMANDATIONS

Il est rappelé au titulaire de la présente carte de séjour qu'il doit solliciter le renouvellement de celle-ci dans la quinzaine qui précède la date à laquelle elle cesse d'être valable. Il lui appartient, à cet effet, de s'adresser dans le département de la Seine, à la Préfecture de Police, et, dans les autres départements, au Commissariat de police, ou, à défaut de commissariat, à la mairie de sa commune de résidence.

Il doit être constamment porteur de cette carte et la présenter à toute réquisition des agents de l'autorité.

CARTE DE SÉJOUR DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

N° de la carte
AE52214

Valable jusqu'au 31 Décembre 1934

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉCÉPISSÉ
DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ DE TRAVAILLEUR
AGRICOLE OU INDUSTRIEL

(Première carte en renouvellement)

Délivré à M. Navarro José
né le 29 Janvier 1908 à Albora (Espagne)
de nationalité Espagnole
résidant à Carmaux

Le présent récépissé, tenant lieu de permis de séjour, sera valable jusqu'au 31 Décembre 1934 sauf prorogation.

Le COMMISSAIRE DE POLICE de Carmaux, le 21 Décembre 1933.

Le COMMISSAIRE DE POLICE de Carmaux.

Le titulaire exerçant la profession de ouvrier agricole a souscrit un contrat de travail pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 1934 avec M. ... demeurant à ...

Ce contrat a été visé par le Ministère du Travail et le Ministère de l'Agriculture.

ÉTAT CIVIL

82 0024

M. Navarro José
né le 29 Janvier 1908 à Albora (Espagne)
de nationalité Espagnole
résidant à Carmaux

Le présent récépissé, tenant lieu de permis de séjour, sera valable jusqu'au 31 Décembre 1934 sauf prorogation.

Le COMMISSAIRE DE POLICE de Carmaux, le 21 Décembre 1933.

Le COMMISSAIRE DE POLICE de Carmaux.

PROROGATION DE LA VALIDITÉ DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ

Validité prorogée du ... au ...

Fait à Carmaux, le 21 Décembre 1933.

Le COMMISSAIRE DE POLICE de Carmaux.

AVIS AUX TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Si l'étranger change de domicile avant d'avoir obtenu la carte de sa carte, il se doit, avant son départ, de faire viser son récépissé au Commissariat de Police ou à la Mairie, et d'accomplir la même formalité dans la commune de sa nouvelle résidence, dans les 48 heures de son arrivée. Si son nouveau domicile se situe en dehors du département où la demande de carte a été faite, son récépissé sera retiré et un autre récépissé de même nature lui sera remis, à moins qu'il ne se trouve en état de réquisitoire. Dans ce cas, sa situation sera immédiatement signalée au Préfet pour décision.

L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus en vertu de pièces délivrées par l'administration, sera considéré comme étranger irrégulièrement au contrat de travail.

Le cas de rupture irrégulière du contrat, si l'étranger, outre le renouveau de la carte, se soumet, sans motif, sans contrat, à une action en justice de la part de l'employeur et au paiement de dommages-intérêts.

Visés en cas de changement de domicile à l'intérieur du département et le récépissé a été délivré.

À l'arrivée dans un autre département, ce récépissé devra être remis à son titulaire (qui en recevra un nouveau) et être transmis à la Préfecture.

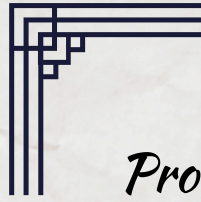
Départ.

Visé en départ d'origine d'origine d'origine

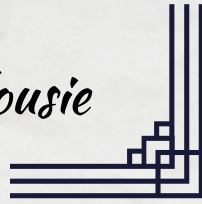
Arrivée.

Visé à l'arrivée d'origine d'origine

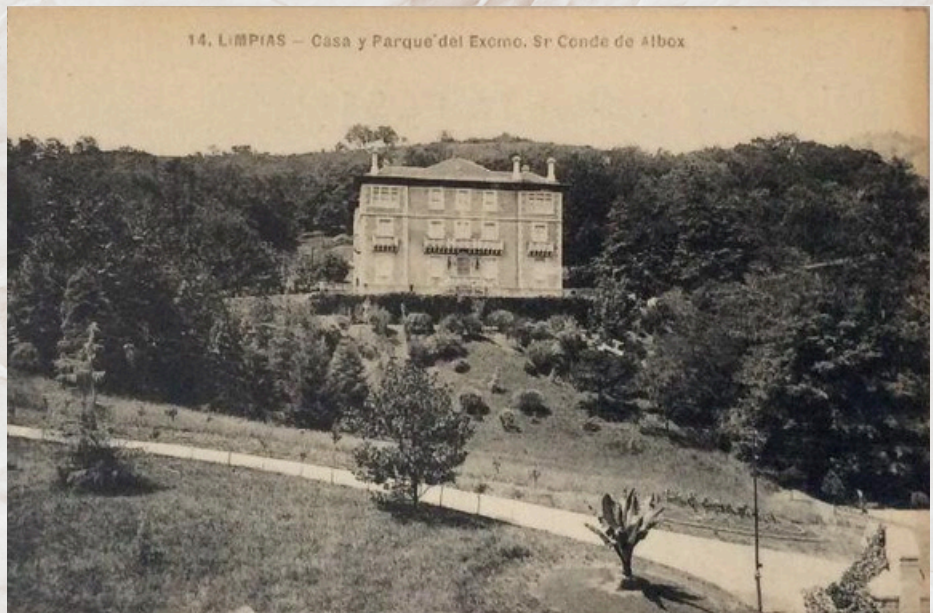
Date de la remise de la carte d'identité à son titulaire.



Albox
Province d'Andalousie



14. LIMPIAS – Casa y Parque del Excmo. Sr Conde de Albox



Carmaux
Département du Tarn

